



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 122531

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur les difficultés suscitées par l'assujettissement à la visite médicale périodique des agents communaux dans le cadre de la médecine du travail. En effet, les communes rurales emploient, pour la plupart, un secrétaire de mairie à temps partiel qui travaille sur plusieurs communes environnantes et, de ce fait, cet agent est parfois soumis à deux, voire trois visites médicales, à intervalles rapprochés, avec un coût avoisinant 55 euros par visite. Cette situation engendre des coûts importants pour ces collectivités. Par conséquent, il souhaiterait savoir si des mesures peuvent être mises en place afin qu'une seule visite médicale soit effectuée et facturée par agent et non pas par commune.

Données clés

Auteur : [M. Denis Merville](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122531

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3901